

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures

Formule à adresser à :

FINANCIÈRE MONCEY

31-32, quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX



M., Mme ou Melle ...

Adresse complète ...

Titulaire de

..... titres «nominatifs purs» inscrits en compte dans les livres de la société

..... titres «nominatifs administrés» inscrits en compte à la Banque

ainsi que l'atteste le certificat de dépôt remis par (1)

demande d'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A, le 2014

(1) Indication de l'établissement bancaire habilité en vertu de l'avis de convocation à recevoir les titres ou les certificats de dépôt